



Strasbourg, le 19 décembre 2005

Diffusion restreinte
CDL-PV(2005)004syn
Or. Angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

65^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 16-17 décembre 2005)

C A R N E T D E B O R D

La Commission :

- a eu un échange de vues avec l'Ambassadeur Gheorghe Magheru, Représentant permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe et Président des Délégués des Ministres, avec l'Ambassadeur Ronald Mayer, Représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Marios Lyssiotis, Représentant permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, sur la coopération entre le **Comité des Ministres** et la Commission de Venise ;
- a eu un échange de vues avec M. Rudolf Bindig et avec M. Peter Schieder, Membres de l'**Assemblée parlementaire** du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée ;
- a été informée des suites données aux avis précédents de la Commission de Venise sur la nature des procédures devant la chambre des droits de l'homme et devant la cour constitutionnelle de la **Bosnie-Herzégovine**, sur la situation constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine et les pouvoirs du Haut Représentant et sur la réforme constitutionnelle en République d'**Arménie** ;
- a eu un échange de vues avec M. Ranko Krivokapic, Président du parlement du Monténégro et avec M. Velizar Kaludjerovic, membre du parlement et du Comité directeur du parti socialiste du peuple du Monténégro et a adopté, à la demande de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, l'avis sur les standards applicables au référendum au **Monténégro** ;
- a eu un échange de vues avec M. Iuri Kliuchkovskiy, Représentant du Président de l'**Ukraine**, et a adopté les avis conjoints avec l'OSCE/BIDDH sur la loi du 7 juillet 2005 sur la modification de la loi de l'Ukraine sur les élections des députés de l'Ukraine et sur le registre des électeurs de l'Ukraine;
- a adopté une déclaration exhortant les autorités ukrainiennes à remplir les positions vacantes de juge à la cour constitutionnelle d'Ukraine ;

- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDHH sur les amendements au code électoral de la **Moldova** ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi organique sur des amendements et additions au code électoral de la **Géorgie** ;
- a adopté la déclaration sur la stabilité du droit électoral ;
- a examiné l'avant-projet d'étude sur les recours en matière de durée excessive des procédures ;
- a été informée de l'éventuelle future co-opération avec l'**Albanie** ;
- a eu un échange de vues avec M. Aharon Barak, Président de la Cour suprême d'**Israël**, sur les droits de l'homme en Israël et les territoires occupés ;
- a eu un échange de vues avec Mme Svetala Bychkova, Membre du Conseil constitutionnel du **Kazakhstan**, sur la co-opération future ;
- a été informée des développements constitutionnels récents et des activités de co-opération avec le **Kirghizstan** ;
- a été informée des développements constitutionnels récents en **Islande**, **Italie** et **Slovénie**, ainsi qu'en **Corée** ;
- a été informée des résultats des réunions du Bureau élargi et du Comité Directeur UniDem ;
- a confirmé les dates des sessions plénières en 2006 (17-18 mars ; 9-10 juin ; 13-14 octobre et 15-16 décembre 2006).